Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260321-D20260318-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 29
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à onze heures, le vingt et un mars, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-03-18
Détermination du nombre d'adjoints

Date de convocation du Conseil municipal :
17 mars 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, Mme TINÉVEZ, M. POULIQUEN, Mme. EVEN, M. SALAÜN, Mme LECOMPTE, M. QUENTEL, Mme DIVERRES, M. BOURAYA, Mme LALÇON, M. COMBROUX, Mme LE MEUR, M. BICREL, Mme ARPHEXAD, M. POCHAUVIN, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme FAGOT, M. BLEUNVEN, Mme VANZEE-LE BRIS, M. CHEVAL, Mme COTTON, M. JOLY, Mme BARILLEC, M. QUÉRÉ, Mme GESTIN, M. CHEVÉ, Mme LE PAGE, M. PAUGAM.

Absents ayant donné procuration :

Absents :

Secrétaire de séance :
M. COMBROUX

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260321-D20260318-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-03-18

Administration Générale

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rédacteur : Sabrina Trébaol
Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints au Maire pour le mandat 2026-2032.

Le Conseil municipal s'est réuni le 21 mars 2026 à 11h00 afin de procéder à l'installation du Conseil municipal élu lors des élections du 15 mars 2026 et à l'élection du maire et des adjoints.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil. Le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul, soit 8 adjoints au maire maximum.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de 8 adjoints au maire.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- De fixer à 7 le nombre d'adjoints à élire.

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité (5 abstentions : Pierre Paugam, Michel Quéré, Véronique Le Page, Marie-Laure Gestin et Maxime Chevé)

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 21 mars 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre Combroux

Le Maire,

MAIRIE DE GOUESNOU
29850

Maxime Herlédan